

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 11 août 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente : Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Sont absents : Mme Jessica Cloutier, conseillère et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier- trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2025.08.161

1. PROLONGATION DÉLAI DE GRÂCE – JESSICA CLOUTIER

ATTENDU QUE la conseillère Jessica Cloutier a été absente aux séances du conseil tenues les 12 mai, du 9 juin et du 23 juin 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reconnu, par la résolution 2025.07.136 en date du 14 juillet 2025, que cette absence était due à un motif sérieux et indépendant de sa volonté, et qu'elle ne causait aucun préjudice aux citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accordé un délai de grâce de trente (30) jours conformément à l'article 317, alinéa 2 de la Loi sur les élections et référendums;

ATTENDU QUE la conseillère Jessica Cloutier a informé le conseil qu'elle sera également absente à la séance du 8 septembre 2025, pour un motif toujours lié à la même situation et indépendant de sa volonté;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que cette absence prolongée demeure justifiée et ne cause toujours aucun préjudice aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

QUE le conseil municipal accorde une prolongation du délai de grâce de trente (30) jours supplémentaires, conformément aux dispositions de l'article 317 de la LERM, permettant à la conseillère Jessica Cloutier de conserver son siège et de reprendre ses fonctions au plus tard le 8 octobre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

BILAN

2. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LINE BEAUREGARD (Fête du village)

2025.08.162

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 AOÛT 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Prolongation délai de grâce – Jessica Cloutier
2. Bilan des activités par Line Beauregard
3. Adoption de l'ordre du jour du 11 août 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025
5. Adoption de la liste sélective des déboursés
6. Demande de PIIA 2025-020
7. Demande de PIIA 2025-021
8. Demande de PIIA 2025-022
9. Demande de PIIA 2025-023
10. Demande de PIIA 2025-024
11. Demande de PIIA 2025-025
12. Demande de PIIA 2025-026
13. Versement d'une somme représentant 10 % de la valeur du site d'une opération cadastrale
14. Modification de la résolution 2025.04.080-Donation de terrains à la Municipalité de Lantier
15. Départ à la retraite de Madame Pierrette Cyr
16. Adoption du programme de soutien financier (niveau primaire) et de récompense pour la réussite scolaire (niveau secondaire) 2026-2030
17. Adoption du programme de bourses de fin d'études (CÉGEP et Université) 2025-2030
18. Toponymie municipale
19. Dénonciation des coupures au programme emploi été Canada
Période de questions
20. Levée de la séance ordinaire du conseil

2025.08.163

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.164

5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2025.01.007 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
LA CAPITALE EN FÊTE	3744	3 425.39 \$
DUNTON RAINVILLE	3745	551.31 \$
██████████	3746	126.47 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	3747	59 189.00 \$
SOPHIE PICHÉ	3748	1 458.85 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3749	1 198.03 \$
██████████	3750	126.47 \$
DHC AVOCATS	3751	1 311.01 \$
MAISON DES JEUNES DE MONT-TREMBLANT	3752	1 500.00 \$

MARCHÉ DU LAC LONG	3753	372.00 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	3754	1 428.67 \$
POSTES CANADA	3755	154.09 \$
DÉVELOTECH INC.	3756	786.04 \$
EFFIGIART INC.	3757	930.99 \$
FONDS D'ASS. DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	3758	766.40 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3759	134.52 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	3760	80.48 \$
MARTECH SIGNALISATION	3761	543.26 \$
NORDAK MARINE	3762	2 592.69 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	3763	68.99 \$
ADMQ - ZONE LAURENTIDES	3764	344.93 \$
DELTA-SPEC SERVICES D'INSPECTION INC	3765	1 034.77 \$
JUSTIN BOLDUC-TURPIN	3766	172.46 \$
MARTIN BÉLAIR	3767	2 000.00 \$
MRC DES LAURENTIDES	3768	30.00 \$
████████████████████	3769	475.00 \$
H2 LAB INC.	3770	41.68 \$
BUREAU EN GROS	3771	1 074.61 \$
CARANGE MARKETING INC.	3772	896.81 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	3773	34.49 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	3774	23.78 \$
UAP INC.	3775	17.25 \$
LINDE CANADA INC.	3776	52.60 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	3777	379.42 \$
SOPHIE PICHÉ	3778	1 094.14 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	3779	183.96 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3780	678.10 \$
JLD-LAGUE	3781	840.12 \$
LEGD INC.	3782	120 332.63 \$
	Total	206 451.41 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses		74 101.72 \$
Services de téléphonie		343.56 \$
Services de téléphonie		266.65 \$
Hydro-Québec		1 181.07 \$
Hydro-Québec		2 629.36 \$
Fonds de pension - AON		10 551.35 \$
DAS Provincial		24 313.14 \$
Remises salariales fédérales		9 500.55 \$
Desjardins - Fonds de pension		891.44 \$
ACCEO TRANSPHERE		9.71 \$

Moneris		402.41 \$
Harnois		178.64 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit		2 274.99 \$
Frais bancaires Interac		95.27 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)		2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)		4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)		2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026)		4 005.46 \$
	Total	140 295.82 \$

PAIEMENTS DIRECTS

NOM DU FOURNISSEURS	# PAIEMENT	MONTANT
COOP CHIFFON MAGIQUE	19	108.08 \$
AGENCE HURTUBISE INC	20	74.06 \$
ANNIE GAREAU	21	2 700.00 \$
DÉNEIGEMENT GUINDON INC.	24	8 988.30 \$
PG SOLUTIONS	25	360.10 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	26	58 242.77 \$
BMR	27	1 535.17 \$
L'APOSTROPHE PLUS	28	1 064.62 \$
CANADIAN TIRE	29	164.35 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	30	207.58 \$
YVON MARINIER INC.	31	1 250.94 \$
PARTSCITY	32	120.51 \$
PÉTROLE PAGÉ	33	5 613.89 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	34	427.14 \$
SABLIÈRE 329 INC	35	19 622.71 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	36	4 323.62 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	37	3 679.20 \$
SABLIÈRE 329 INC.	38	921.03 \$
	Total	109 404.07 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.165

6. DEMANDE DE PIIA 2025-020

Demande de permis numéro 2025-153, construction d'un bâtiment principal

Monsieur Yves Méthot
130, Montée du Camping
Lantier, J0T 1V0
4815-53-3425-0-000-0000
Lot : 6 644 235 du Cadastre du Québec
Zone: 5F

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 93,8%

Après délibération du conseil, il est proposé la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-020 soit et est acceptée selon la résolution 2025.08.50 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.166

7. DEMANDE DE PIIA 2025-021

Demande de permis numéro 2025-153, construction d'un bâtiment principal

Monsieur Steve Pépin
108, chemin des Échinacées
Lantier, J0T 1V0
4710-26-9396-0-000-0000
Lot : 6 292 155 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-021 soit et est acceptée selon la résolution 2025.08.51 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.167

8. DEMANDE DE PIIA 2025-022

Demande de permis numéro 2025-162, construction d'un quadruplex

9321-6471 Québec in.
A/s Monsieur Maxime Valcourt
Chemin des Épervières (112, chemin des Estragons : adresse temporaire)
Lantier, J0T 1V0
4611-52-0668-0-000-0000
Lot : 6 586 818 du Cadastre du Québec
Zone: 27H

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 87,5%

Après délibération du conseil, il est proposé la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-022 soit et est acceptée selon la résolution 2025.08.52 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.168

9. DEMANDE DE PIIA 2025-023

Demande de permis numéro 2025-085, construction d'un bâtiment principal

Monsieur Glenn Nashen
101, chemin des Asters
Lantier, J0T 1V0
4609-17-8285-0-000-0000
Lot : 6 029 500 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 81,3%

Après délibération du conseil, il est proposé la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que le conseil évalue qu'il est opportun d'autoriser ce projet *malgré* le refus de la demande par le CCU selon la résolution 2025.08.53 puisque le conseil a reçu des informations supplémentaires après la réunion du comité et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.169

10. DEMANDE DE PIIA 2025-024

Demande de permis numéro 2025-086, construction d'un bâtiment principal

Madame Rebecca Sohmer
446, chemin du Lac-Ludger
Lantier, J0T 1V0
4610-96-1302-0-000-0000
Lot : 6 029 644 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 87,5%

Après délibération du conseil, il est proposé la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que le conseil évalue qu'il est opportun d'autoriser ce projet *malgré* le refus de la demande par le CCU selon la résolution 2025.08.54 puisque le conseil a reçu des informations supplémentaires après la réunion du comité et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.170

11. DEMANDE DE PIIA 2025-025

Demande de permis numéro 2025-143, construction d'un bâtiment principal

Jean-Jacques Bleau
1070, boulevard Rolland-Cloutier (lot et matricule à venir)
Lantier, J0T 1V0
4612-59-7139-0-000-0000
Lot : 6 030 339 du Cadastre du Québec
Zone: 15H

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard
Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone
dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

90,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-025 soit et est acceptée selon la résolution 2025.08.55 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.171

12. DEMANDE DE PIIA 2025-026

Demande de permis numéro 2025-080, construction d'un bâtiment principal.

Ronald Pilon
962, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0 Lantier, J0T 1V0
4612-50-1921-0-000-0000
Lot : 6 655 984 du Cadastre du Québec
Zone: 14M

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard
Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone
dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

91,7%

Après délibération du conseil, il est proposé la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-026 soit et est acceptée/refusée selon la résolution 2025.08.56 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.172

13. VERSEMENT D'UNE SOMME REPRÉSENTANT 10 % DE LA VALEUR DU SITE D'UNE OPÉRATION CADASTRALE

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.5.1 du règlement municipal 153-2014 sur les permis et certificats au sujet des opérations cadastrales, le propriétaire doit (un choix parmi les suivants de l'avis du conseil), à savoir :

Céder gratuitement à la municipalité un terrain représentant 10 % de la superficie du site pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou pour la conservation d'un espace naturel ;

Verser à la municipalité une somme représentant 10 % de la valeur du site ;

Combiner une cession partielle du terrain et un versement d'une somme d'argent dont le total représente 10 % de la valeur du site ;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après examen, considère que le versement d'une somme d'argent représentant 10 % de la valeur du site est préférable pour la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais et résolu que :

Le conseil municipal choisit que, préalablement à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale visant la création des lots 6 698 037 et 6 698 038, le propriétaire devra verser à la Municipalité de Lantier une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur du site.

Ce montant devra être versé avant l'approbation du plan d'opération cadastrale et sera affecté aux projets de développement ou d'amélioration des parcs, terrains de jeux ou à la conservation d'espaces naturels, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.173

14. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025.04.080-DONATION DE TERRAINS À LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER



ATTENDU QUE la Compagnie Black Mountains Properties inc., représentée par Monsieur Rocco Tassone, avait initialement convenu de céder à la Municipalité de Lantier les lots 6 255 639 et 6 028 261 du cadastre du Québec, identifié sous le matricule 4616-93-3172;

ATTENDU QUE le 30 mai 2025, la compagnie Black Mountains Properties inc. a été vendue à la compagnie Gestion Perry Briton Ltee/Perry Holdings Ltd, représentée par Monsieur Rocco Tassone entraînant un changement de titre de propriété;

ATTENDU QUE par suite de cette transaction, la compagnie Gestion Perry Briton Ltee/Perry Holdings Ltd, accepte de céder à la Municipalité de Lantier les mêmes lots, soit les numéros 6 255 639 et 6 028 261 du cadastre du Québec, sous le même matricule, et ce, aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution 2025.04.080 à l'exception du calcul de taxes à annuler;

ATTENDU QUE la valeur de la transaction correspond à l'annulation des taxes municipales à recevoir à la date de le signature (soit 392,46\$);

ATTENDU QUE les frais notariés sont à la charge des propriétaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de nommer M. Benoit Charbonneau Directeur général et greffier-trésorier ou Mme Marie-Chantale St-Antoine Directrice générale et greffière-trésorière comme représentants autorisés à signer les documents de cette transaction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.174

15. DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME PIERRETTE CYR

ATTENDU QUE le 23 avril 2025, Mme Pierrette Cyr a remis sa lettre annonçant son départ à la retraite à M. Benoit Charbonneau, Directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'accepter le départ à la retraite de Mme Pierrette Cyr comme technicienne comptable, effectif à compter du 6 août 2025 à 16h30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.175

16. ADOPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER (NIVEAU PRIMAIRE) ET DE RÉCOMPENSE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE (NIVEAU SECONDAIRE) 2026-2030

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur les compétences municipales*

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 90 et 91.2 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent d'accorder toute aide jugée appropriée à la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de la culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité souhaite encourager la réussite scolaire par ses programmes d'aide financière et de récompense;

ATTENDU QUE les programmes de soutien financier (niveau primaire) et réussite scolaire (niveau secondaire) sont en vigueur pour la période 2021-2025;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU

QUE les programmes mentionnés soient reconduits pour la nouvelle période de cinq (5) ans, soit de 2026 à 2030 selon les conditions aux programmes.

QUE les montants alloués dans le cadre de ces programmes soient indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC), afin d'en assurer l'actualité et l'équité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.176

17. ADOPTION DU PROGRAMME DE BOURSES DE FIN D'ÉTUDES (CÉGEP ET UNIVERSITÉ) 2025-2030

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier est régie par le Code municipal et la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 90 et 91 2 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent d'accorder toute aide jugée appropriée à la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de la culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité souhaite encourager la réussite scolaire par ses programmes d'aide financière et de récompense;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU

QUE le programme mentionné soit adopté pour la période de six (6) ans, soit de 2025 à 2030 selon les conditions en vigueur au programme.

QUE les montants alloués dans le cadre de ce programme soient indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC), afin d'en assurer l'actualité et l'équité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.177

18. TOPONYMIE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier souhaite rendre hommage à l'ensemble des bénévoles de sa communauté;

ATTENDU QU'un lieu symbolique dédié à tous ceux et celles qui, par leur générosité, leur temps et leur engagement, contribuent au rayonnement de notre milieu sera aménagé;

ATTENDU QU'une enseigne commémorative y sera installée afin de faire de cet espace un lieu de mémoire et de reconnaissance durable

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'officialiser le nom du lieu suivant :

Place des Mille Mercis du parvis de l'église de Lantier afin de rendre hommage à l'ensemble des bénévoles de sa communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2025.08.178

19. DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

ATTENDU QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités ;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral.

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lantier dénonce les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QU'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Municipalité de Lantier transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, à la députée fédérale de la circonscription de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon, madame Claude DeBellefeuille, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.08.179

20. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.